

Date de Convocation  
24.08.2022 L'An Deux mil vingt-deux le trente-et-un aout à 20h00

Date d'affichage  
24.08.2022 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 11 +1  
Excusés : 4  
Pouvoir : 1

Etaient présents : Mmes MARTEL Régine, WATTELIER Nathalie, LEGRAND Catherine, DEPOIX Marie Claude, Mme EVRARD Sandra, (BELLET Régine), Mrs LECOURT Jacques, HURARD François, COURTOIS Michel, HUSSON Henri et ANGER Sébastien ;

Monsieur Patrice LEFORT donne pouvoir à Mme Catherine LEGRAND

Excusés : Monsieur LEFORT Patrice - Monsieur DUMOUCHEL Jean-Marie – Mme DEBEAUVAIS Stéphanie – Mme LEBOURG Angélique - (COURTOIS Adrien).

Mme LEGRAND Catherine est élue secrétaire de séance.

Le PV du 22 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les délibérations qui suivent sont acceptées à l'unanimité des membres présents sauf mention contraire.

### BILAN TRAVAUX

Mme le maire dresse le bilan des travaux effectués cet été à savoir la création d'un terrain de pétanque à l'étang, les fondations pour le futur abri des lycéens au collège sont commencées et les problèmes d'odeur à l'école primaire semblent résolus.

#### Local 9 Rue du Général De Gaulle Délibération 2022310801

Les travaux peuvent commencer, Mme le maire propose au conseil municipal les devis correspondants à ces travaux à savoir :

- PLOMBERIE → COURTOIS FRERES devis n° 8949TC pour un montant de 3290.90€ HT
- MACONNERIE → LELOUP devis n° D-22060789 pour un montant de 7608€ HT
- MENUISERIE → LEGRAND devis n°2022 - 0035 pour un montant de 19774.62€ HT
- ÉLECTRICITÉ → COURTOIS FRERES devis n° 8847SM/CC pour un montant de 14808€ HT
- VENTILATION → COURTOIS FRERES devis n° 8846M/CC pour un montant de 2234€ HT
- CLIMATISATION → COURTOIS FRERES devis n° 8829SM/CV pour un montant de 7624.71€ HT

Total HT  
55340.23€

Le conseil municipal valide les devis précédemment cités afin que les travaux puissent commencer.

#### Chemin piéton Collège Délibération 2022310802

Mme le maire propose le devis de l'entreprise CBTP pour un montant de 10238€ afin de créer une sente piétonne accédant au collège Henri Cahingt.

Le conseil municipal accepte le projet de sente piétonne menant au collège ainsi les voitures ne pourront plus y accéder et la sécurité n'en sera que plus grande. Le conseil valide les demandes de subvention auprès du Département, auprès de l'État au titre de la DETR et de la DSIL.

**Parking et accessibilité à la Gendarmerie  
Délibération 2022310803**

Monsieur Anger propose le projet d'aménagement à la gendarmerie à savoir la création d'un nouvel espace d'accessibilité et de parking. Une prévision de 60 000€ est souhaitée pour ce projet. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le projet ainsi présenté et autorise Mme le maire à commander les travaux. Les offres peuvent être déposées pour une consultation prochaine.

**BILAN FINANCES**

**Taxe d'aménagement  
Délibération 2022310804**

Le conseil municipal décide de laisser la taxe d'aménagement à hauteur de 2%.

**Budget Assainissement  
Délibération 2022310805**

Le conseil municipal revient sur le budget 2022 afin d'y apporter les éléments souhaités par le comptable de la collectivité. Pour cela il vote à l'unanimité des membres présents et pouvoir, l'affectation du budget assainissement comme suit :

	Résultat CA 2020	Virement de la SF vers la SI	Résultat exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des RAR	Chiffres à reprendre pour l'affectation
				61 000,00 €		
INVEST	- 29 759,32 €		23 842,14 €	10 242,00 €	-50 758,00 €	- 56 675,18 €
FONCT	491 509,78 €	29 759,32 €	450,40 €			462 200,86 €

Et une affectation sur le BP 2022 comme suit :

**Affectation sur 2022**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021</b>	462 200,86 €
<b>Affectation obligatoire</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	56 675,18 €
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b>	
Affectation complémentaire en réserves c/1068	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	405 525,68 €
<b>Total affecté au c/1068:</b>	56 675,18 €
<b>REPORTS en 2022</b>	
Solde d'investissement hors restes à reprendre en 2022 en dépense du 001	- 5 917,18 €
Excédent de fonctionnement à reporter en 2022 en recette du 002	405 525,68 €

Vote du BP Assainissement 2022

Section de fonctionnement : 615704<sup>€</sup> en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 666462<sup>€</sup> en dépenses et en recettes

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats et le vote du BP assainissement comme présenté au-dessus.

**Budget Commune  
Délibération 2022310806**

Le conseil municipal revient sur le budget 2022 afin d'y apporter les éléments souhaités par le comptable de la collectivité. Pour cela il vote à l'unanimité des membres présents et pouvoir, l'affectation du budget commune comme suit :

	Résultat CA 2020	Virement de la SF vers la SI	Résultat exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des RAR	Chiffres à reprendre pour l'affectation
INVEST	790478.17 €		498614.10€	249125€ 148600€	-100525€	1188567.27€
FONCT	789588.96 €	589588.96€	352226.57€			552226.57€

Et une affectation sur le BP 2022 comme suit :

Affectation sur 2022

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021</b>	552226.57€
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) <b>Solde disponible affecté comme suit:</b> Affectation complémentaire en réserves c/1068 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068:	552226.57€
<b>REPORTS en 2022</b> Solde d'investissement hors restes à reprendre en 2022 en recette du 001 Excédent de fonctionnement à reporter en 2022 en recette du 002	1289092.27€ 552226.57€

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats et le vote du BP commune comme présenté au-dessus.

**Budget Eau**  
**Délibération 2022310807**

Le conseil municipal revient sur le budget 2022 afin d'y apporter les éléments souhaités par le comptable de la collectivité. Pour cela il vote à l'unanimité des membres présents et pouvoir, l'affectation du budget Eau comme suit :

	Résultat CA 2020	Virement de la SF vers la SI	Résultat exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des RAR	Chiffres à reprendre pour l'affectation
INVEST	172478.79€		22645€			195123.79€
FONCT	208307.48€		17657.24€			225964.72€

Et une affectation sur le BP 2022 comme suit :

Affectation sur 2022

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021</b>	225964.72€
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) <b>Solde disponible affecté comme suit:</b> Affectation complémentaire en réserves c/1068 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068:	225964.72€

<b>REPORTS en 2022</b> Solde d'investissement hors restes à reprendre en 2022 en recette du 001 Excédent de fonctionnement à reporter en 2022 en recette du 002	195123.79€ 225964.72€
---	--------------------------

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats et le vote du BP eau comme présenté au-dessus.

**Budget Transport scolaire**  
**Délibération 2022310808**

Le conseil municipal revient sur le budget 2022 afin d'y apporter les éléments souhaités par le comptable de la collectivité. Pour cela il vote à l'unanimité des membres présents et pouvoir, l'affectation du budget commune comme suit :

	Résultat CA 2020	Virement de la SF vers la SI	Résultat exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des RAR	Chiffres à reprendre pour l'affectation
INVEST	41736.45€		1420.55€			43157€
FONCT	-22694.69€		6824.69€			-15870€

Et une affectation sur le BP 2022 comme suit :

Affectation sur 2022

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021</b>	
<b>Affectation obligatoire</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b>	
Affectation complémentaire en réserves c/1068	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
<b>Total affecté au c/1068:</b>	

<b>REPORTS en 2022</b>	
Solde d'investissement hors restes à reprendre en 2022 en recette du 001	431.57€
Déficit de fonctionnement à reporter en 2022 en dépense du 002	-15870€

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats et le vote du BP Transport scolaire comme présenté au-dessus.

**Budget Jardin des Pommiers  
Délibération 2022310809**

Le conseil municipal revient sur le budget 2022 afin d'y apporter les éléments souhaités par le comptable de la collectivité. Pour cela il vote à l'unanimité des membres présents et pouvoir, l'affectation du budget Jardin des Pommiers comme suit :

	Résultat CA 2020	Virement de la SF vers la SI	Résultat exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des RAR	Chiffres à reprendre pour l'affectation
INVEST	-134352.36€		-48819.20€			-183171.56€
FONCT	-3250.61€					-3250.61€

Et une affectation sur le BP 2022 comme suit :

Affectation sur 2022

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2021</b>	
<b>Affectation obligatoire</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit:</b>	
Affectation complémentaire en réserves c/1068	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
<b>Total affecté au c/1068:</b>	

REPORTS en 2022		
Solde d'investissement hors restes à reprendre en 2022 en dépense du 001		-183171.56€
Déficit de fonctionnement à reporter en 2022 en dépense du 002		-3250.61€

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats et le vote du BP Jardin des Pommiers comme présenté au-dessus.

**Décisions modificatives**  
**Délibération 2022310810**

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents les décisions modificatives suivantes :

- 1) **Motif** : Régularisation arrondi de l'excédent de fonctionnement reporté –  
*Budget Hébergement moto-cross*

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
615228 (011): autres bâtiments	2,39 €	002 (002) Excédent de fonctionnement reporté	2,39 €

- 2) **Motif** : Régularisation arrondi déficit de fonctionnement reporté - *Budget Transport scolaire*

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
002 (002) Excédent de fonctionnement reporté	2,00 €	7472 (74) : Régions	2.00€

- 3) **Motif** : Régularisation déficit d'investissement reporté – *Budget Jardin des Pommiers*

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
001 (001) Excédent d'investissement reporté	31163.56€	1641 (16) : Emprunts en euro	31163.56€

**BILAN CENTRE DE LOISIRS**  
**Délibération 2022310811**

Mme Régine MARTEL dresse le bilan du centre de loisirs de juillet dernier, elle fait retour du bon déroulement et de la satisfaction générale des parents et du personnel encadrant.

Une idée est lancée à savoir l'organisation d'une journée avec des structures gonflables pour les enfants – Le lieu défini sera la salle polyvalente et cette manifestation se déroulera le 25 octobre 2022. Une petite participation sera demandée aux parents. Les structures prêtées par la commune des Grandes Ventes et l'Amicale des sapeurs-pompiers de Londinières. L'organisation reste à définir.  
Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité.

## BILAN CCAS

Mme MARTEL annonce une prochaine réunion du CCAS le 7 septembre 2022

### **PREEMPTION LOCAL 7 Rue du Général De Gaulle Délibération 2022310812**

*Délibération décidant d'acquérir un bien soumis au droit de préemption urbain  
Acquisition d'un bien par voie de préemption*

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants et L300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2014 instituant un droit de préemption urbain sur la commune de Londinières,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner remise à la communauté de communes de Londinières sous le numéro A 2022 00150 VLB/VL , reçue le 18.08.2022, adressée par Maître Bouzard, notaire à Londinières, en vue de la cession moyennant le prix de 123 000€ , d'une propriété sise 7 rue du Général De Gaulle 76660 LONDINIÈRES, cadastrée section AB numéro 105 , d'une superficie totale de 397 m<sup>2</sup> appartenant à Madame HUE Marie-Hélène,

Considérant que la commune souhaite conserver sa dynamique commerciale dans le centre bourg comme ce bâti l'était auparavant.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est décidé d'acquérir par voie de préemption par la communauté de communes pour le compte de la commune de Londinières, le bien situé 7 rue du Général De Gaulle 76660 LONDINIÈRES, d'une superficie totale de 397 m<sup>2</sup> appartenant à Madame HUE Marie-Hélène,

**Article 2 :** L'acquisition se fera au prix de 123 000€

**Article 3 :** Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois environ, à compter de la notification de la présente décision.

**Article 4 :** Le règlement de l'acquisition interviendra à compter de la notification de la présente décision et signature de l'acte.

**Article 5 :** Mme Le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune.

### **CAF - Convention Territoriale Globale / Bonus Territoire ALSH Municipal de Londinières Délibération 2022310813**

Le conseil municipal valide et autorise Mme le maire à signer la Convention Territoriale Globale / Bonus Territoire ALSH Municipal de Londinières

### **Plan communal de Sauvegarde Délibération 2022310814**

Le conseil municipal valide la mise en place des commissions nécessaires pour élaborer le plan de sauvegarde communal de la commune de Londinières. La première réunion est prévue le mercredi 28 septembre à 20h00.

**Vidéoprotection**  
**Délibération 2022310815**

Le conseil municipal valide la prestation d'études de faisabilité du projet de vidéoprotection et autorise Mme le maire à déposer les demandes de subventions auprès Département et de l'Etat au titre de le DETR pour ces études de faisabilité.

**Recrutement adjoint administratif**  
**Délibération 2022310816**

Le conseil municipal valide le recrutement de Mme Julie HOUYELLE au poste d'adjoint administratif et le contrat qui s'en est suivi et signé le 19 juillet 2022 pour une durée hebdomadaire de 15h.

**Devis JNCP**  
**Délibération 2022310817**

Le conseil municipal valide le devis 202206-614770-467067 pour la JNCP à hauteur de 155€

**Affaires en cours**

1) Terrain et Hébergement moto-cross

Mme le maire fait état d'une personne intéressée par le terrain de moto cross et ses hébergements – Elle expose la demande et le prix proposé. Un contact sera pris avec les différents prestataires afin de convenir d'un rendez-vous et voir ce qu'il est possible d'entrevoir pour une éventuelle vente de ces biens.

2) Projet SODINEUF pour la Résidences des 3 épis

Mme le maire fait part au conseil municipal du projet de Sodineuf pour le devenir de la Résidence des 3 épis. Il est proposé d'en faire une pension de famille. Le conseil municipal prend note de ce projet qui sera également délibéré en réunion de CCAS prochainement / La délibération du conseil municipal reste à venir. Mais le conseil municipal n'est pas contre cette idée. Il faut cependant se pencher sur les modalités du bail emphytéotique et revoir ce qu'il comprend pour délibérer.

3) Dispositif « Petites Villes de Demain »

Suite à l'intervention de la DDTM auprès du conseil municipal le 30 aout 2022, celui-ci maintient son refus à entrer dans ce dispositif.

**Questions diverses**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour à terme et les questions diverses également, la séance est levée à 23h15